



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**  
*Fédération Syndicale Unitaire*

[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

**Secrétariat Général**

**Date :** 06 février 2014

**Référence :** OB

**Dossier suivi par :** Y. VIGNER – F. CARDON

**Objet :** groupe de travail Bac S

**Madame Mireille RIOU CANALS**  
Directrice Générale de l'Enseignement  
et de la Recherche  
1 ter, avenue de Lowendal  
**75700 PARIS 07 SP**

Madame la Directrice Générale,

Vous avez réuni le 29 mai 2013 un groupe de travail, issu du CNEA, sur le Baccalauréat série S et plus spécifiquement sur la spécialité Écologie, Agronomie et Territoires (EAT). Ce groupe de travail répondait à une demande forte de plusieurs organisations dont le SNETAP-FSU.

Lors de la mise en place de ce groupe de travail M. SCHNABELE a rappelé les points qui nécessitaient des échanges au sein du CNEA et une prise de décision de la DGER, à savoir l'absence de visibilité de la spécialité du MAAF (écologie, agronomie et territoire), la complexité de l'enseignement de spécialité, et la demande de l'Éducation Nationale pour une plus grande harmonisation dans l'évaluation.

Depuis cette date et malgré les attentes clairement exprimées par les membres du groupe de travail, aucune suite n'a été donnée à cette première réunion.

Pour le SNETAP FSU il est urgent que vous convoquiez à nouveau ce groupe de travail Bac S afin de poursuivre le travail engagé. D'ailleurs à l'issue de la réunion du 29 mai vos services avaient proposé un axe de réflexion autour de l'organisation de l'évaluation.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Directrice Générale, nous sollicitons de votre part la convocation urgente du groupe de travail pour poursuivre la réflexion sur l'évolution du Bac S de l'enseignement agricole. Le SNETAP FSU attend notamment de cette nouvelle réunion :

- le bilan des différentes réformes menées jusqu'à présent,
- la clarification des liens entre l'enseignement spécifique et celui de spécialité,
- la clarification de l'enseignement de spécialité (place de la biologie-écologie, de l'agronomie, des sciences humaines – la pluridisciplinarité – les modalités d'évaluation),
- la mise en œuvre de projets.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire Madame la Directrice, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Olivier BLEUNVEN  
SNETAP FSU – Secteur Pédagogie Vie scolaire

copies : Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint,  
Madame Joëlle GUYOT, sous-direction des politiques de formation et d'éducation

